

**Liste d'Emargements des Membres du Conseil Municipal
Réunion du 3 décembre 2015**

Nom	Signature ou motif d'absence
Alain Lebouc	
Thierry Beaudou	
Matthieu Claeys	
Christian Dermont	
Catherine Benoits	
Laurent Thafournel	
Christophe Baudin	
Anthony Carlès	
Natacha Beaufiles	
Jean-Marie Stravaux	
Céline Cantrel	

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 3 décembre 2015

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le jeudi 3 décembre 2015 à 20 heures, à la salle communale d'Amfreville-les-Champs, sous la présidence d'Alain Lebouc, Maire.

Présents : Alain lebouc, Thierry Beaudou, Matthieu Claeys, Natacha Beaufiles, Christophe Baudin, Christian Dermont, Jean-Marie Stravaux.

Absent excusé : Laurent Thafournel.

Absente : Céline Cantrel.

Pouvoir : Laurent Thafournel donne pouvoir à Jean-Marie Stravaux.

Natacha Beaufiles est nommée secrétaire de séance.

Approbation du Compte Rendu du 11 septembre 2015.

Adoption à l'unanimité du compte rendu du 11 septembre 2015.

<u>Délibérations</u>

N°D2015-12-32

Projet SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Seine-Maritime).

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal a deux mois pour se prononcer sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale à partir du courrier reçu du préfet datant du 6 octobre 2015.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le schéma retenu par la Préfecture est une fusion des deux Communautés de Communes de Doudeville et de Yerville en ce qui concerne notre territoire.

Il donne ensuite la parole à chaque conseiller pour qu'il s'exprime sur le sujet.

Monsieur le Maire reprend les grands points de la Loi NOTRe à savoir :

- Toutes les COM-COM doivent réunir au minimum 15 000 habitants.
- Les limites doivent correspondre au bassin de vie des habitants.

Considérant que le projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne correspond pas au bassin de vie d'Yvetot.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- De refuser de limiter la fusion au seul périmètre de Doudeville et de Yerville et souhaite la fusion avec la Communauté de Communes d'Yvetot.
 - De refuser le projet tel qu'il se présente actuellement.
-

N°D2015-12-33**Rémunération du coordonnateur et de l'agent recenseur**

L'assemblée délibérante,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Vu la délibération du 29/05/2015 désignant le coordonnateur et l'agent recenseur,

Considérant la nécessité de rémunérer le coordonnateur et l'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement de la population amfrevillaise qui aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016, sous le contrôle de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE),

Sur proposition de Monsieur le Maire,

☒ **L'agent recenseur vacataire** sera payé à raison d'un forfait de :
- 5,20 € (brut) par logement enquêté.

L'agent recenseur recevra 25,00 € (brut) pour chaque séance de formation et 25,00 € (brut) pour la tournée de repérage.

Assiette des cotisations sociales

Un arrêté ministériel du 16 février 2004 fixe l'assiette des cotisations et contributions à 15% du plafond de la sécurité sociale en vigueur au 1er janvier de l'année.

☒ Le **coordonnateur d'enquête**, élu (conseil municipal) bénéficiera :
- du remboursement de ses frais de mission en application de l'article L2123-18 du C.G.C.T.

En sus, il lui sera versé 50,00 € (brut) pour chaque séance de formation d'une journée.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents le conseil municipal accepte cette proposition par 9 voix pour et 1 abstention.

Questions & Informations diverses

Choix du logo de la commune d'Amfreville-Les-Champs

Après avoir examiné les différents logos proposés par le graphiste, le conseil municipal a validé le logo suivant :



La prochaine réunion est prévue le vendredi 15 janvier 2016.

Liste des Délibérations de la séance du Conseil Municipal du 03/12/2015

N°D2015-12-32	<u>Projet SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunal de la Seine-Maritime).</u>
N°D2015-12-33	<u>Rémunération du coordonnateur et de l'agent recenseur</u>

Liste des Membres du Conseil Municipal présents

Nom	Signature ou motif d'absence
Alain Lebouc	
Thierry Beaudou	
Matthieu Claeys	
Christian Dermont	
Catherine Benoits	Absente excusée
Laurent Thafournel	
Christophe Baudin	
Anthony Carlès	Absent excusé
Natacha Beaufiles	
Jean-Marie Stravaux	
Céline Cantrel	